



Paul Rivat la reconnut.—Page 32 col. 2.

LA MENDIANTE DE SAINT-SULPICE

PREMIÈRE PARTIE

LE TESTAMENT DU COMTE D'AREYNES

—Mais reprit le bedeau si c'est pour un service, soit baptême, soit mariage, l'absence de M. le premier vicaire ne saurait y apporter aucun retard. . . Veuillez m'apprendre ce dont il s'agit, et j'en prendrai note.

—Nous voudrions faire dire une messe.

—Le jour ? l'heure ?

—Toute de suite.

—Très bien madame. . . Je vais prévenir M. le second vicaire, car

M. le curé lui-même n'est point à la cure. . . il visite les ambulances du onzième arrondissement. Veuillez m'accompagner à la sacristie.

Ils suivirent le bedeau et quelques instants après ils se trouvaient en présence du second vicaire.

—Monsieur l'abbé, lui dit Jeanne, je désirerais une messe pour mon mari que voilà, qui va se rendre aux avant-postes et se battre. . .

—Je suis entièrement à votre disposition, mes chers enfants, répondit le jeune prêtre.

—Pourriez-vous dire cette messe à la chapelle de la Vierge, où nous avons été mariés par M. l'abbé d'Areynes ?